

## **Relations Internationales - Attribution de subventions pour des échanges internationaux**

**Mme l'Adjointe PANIER, Rapporteur :**

### **1 - Subvention à des associations pour un échange international**

Selon les barèmes adoptés par le Conseil Municipal le 21 février 2002 et les demandes exprimées, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer les subventions suivantes :

- **234 €** à l'association des élèves et anciennes élèves de l'Ecole d'Auxiliaires de Puériculture, pour le déplacement de 6 élèves à Kuopio (Finlande) du 9 janvier au 3 février 2006

- et **168 €** à l'association des élèves et anciennes élèves de l'Ecole d'Auxiliaires de Puériculture, pour l'accueil de 3 élèves de Kuopio du 27 février au 24 mars 2006 (échanges professionnels).

Ces subventions seront attribuées sur présentation d'un compte-rendu détaillé de l'opération.

En cas d'accord, la dépense totale, soit 402 € sera imputée sur les crédits inscrits au chapitre 65.04/6574.94036 CS 400 du Budget Primitif 2006.

### **2 - Subventions exceptionnelles à des associations pour des actions en relation avec nos villes jumelées**

Quatre associations bisontines ont présenté récemment à la Ville des projets en partenariat avec quatre de nos villes jumelées européennes (Kirklees, Neuchâtel, Fribourg-en-Brisgau et Kuopio).

Ces projets ne peuvent toutefois pas bénéficier des subventions traditionnellement accordées pour les échanges associatifs avec les villes jumelées, soit parce qu'ils ne remplissent pas les conditions (pas d'échange, séjour trop court), soit parce que la somme qui pourrait être attribuée est beaucoup trop modique par rapport au budget de l'opération.

Ces projets étant intéressants pour le développement des relations avec nos villes jumelées, la 1<sup>ère</sup> Commission, réunie le 31 mai dernier, a décidé de proposer au Conseil Municipal d'accorder des subventions exceptionnelles aux associations suivantes :

#### **- A la MJC de Palente :**

Kirklees organisera du 17 au 20 août prochain une manifestation gastronomique, le «Food and Drink Festival».

La Ville de Besançon a participé l'an dernier à cette manifestation, à l'occasion du 50<sup>ème</sup> anniversaire de jumelage avec Kirklees et a ainsi permis à la population locale de découvrir durant 4 jours Besançon et sa région à travers la gastronomie franc-comtoise.

Cette année, la MJC de Palente est intéressée par une participation à cette manifestation. Elle prendrait en charge les frais de voyage (essence, péage, ferry...) ainsi que l'achat des produits qu'elle revendrait sur place, le bénéfice de l'opération lui revenant pour financer ses projets à la rentrée. Six personnes se rendraient à Kirklees pour tenir le stand de Besançon.

La Ville de Besançon pourrait participer au financement de cette opération, notamment en prenant en charge une partie du coût du transport du matériel et des fournitures nécessaires à la manifestation.

Un véhicule réfrigéré sera loué pour l'occasion.

Une subvention couvrant le montant de location du véhicule réfrigéré (mais n'excédant toutefois pas 1 500 €) pourrait être allouée à titre exceptionnel à la MJC de Palente.

**- A la Société des Concerts de Besançon :**

La Société des Concerts de Besançon a noué des contacts avec l'Ensemble Vocal Nugerol de Neuchâtel.

Cette collaboration a débouché sur l'organisation d'un concert commun donné dans les deux villes. Le chœur bisontin compte environ 35 membres et le chœur suisse environ 20.

Le concert de Besançon a eu lieu le 19 mai dernier au Temple et celui de Neuchâtel s'est tenu le 9 juin à 20 h.

Compte tenu de l'intérêt de ce projet pour le jumelage entre les deux villes, il est proposé d'accorder à la Société des Concerts une subvention exceptionnelle de **150 €** pour soutenir cet échange et notamment le déplacement à Neuchâtel le 9 juin.

**- A l'Olympique Bisontin :**

L'Olympique Bisontin organisera cette année le Tournoi Départemental de rugby qui a lieu chaque année en juin. L'édition 2006 a eu lieu les 17 et 18 juin au stade de Montrapon.

L'Olympique Bisontin a souhaité inviter les villes jumelées les plus proches de Besançon à ce tournoi qui regroupe plusieurs catégories de joueurs. Kirklees, Fribourg-en-Brigau et Neuchâtel ont été sollicitées. Une équipe d'adultes et d'accompagnateurs de Fribourg (soit 20 à 25 personnes) a accepté de participer au tournoi. Elle a séjourné à Besançon du 17 juin après-midi au dimanche 18 au soir, à l'issue du tournoi. Les repas et l'hébergement étaient à la charge de l'Olympique Bisontin.

M. Bourcet, Président de l'Olympique Bisontin, souhaite pérenniser les échanges avec les villes jumelées. Il est notamment en contact depuis l'an dernier avec Kirklees pour un échange l'an prochain avec cette ville anglaise.

Le sport étant un vecteur fort en matière de jumelage et ce, pour toutes les catégories d'âges, il semble intéressant de soutenir ce projet. Il est proposé d'accorder une subvention exceptionnelle de **500 €** à l'Olympique Bisontin pour l'accueil de ce groupe de Fribourg.

**- A l'association Interlude :**

L'ensemble de flûtes Interlude est une association composée principalement d'étudiants du Conservatoire National de Région. Son but est de promouvoir et diffuser les répertoires français composés pour flûtes traversières et d'échanger avec les ensembles de flûtes des pays d'Europe.

C'est ainsi qu'Interlude a été invitée par le conservatoire de Kuopio à se produire l'an dernier en Finlande. Le coût du voyage s'élevait à l'époque à environ 7 460 € pour les 11 personnes du groupe. S'agissant d'un public étudiant, l'association Interlude avait sollicité la Ville pour obtenir une subvention pour mener à bien ce projet. Une subvention exceptionnelle de **750 €** avait alors été attribuée par le Conseil Municipal du 24 février 2005.

Des concerts ont été organisés courant 2005 pour financer ce voyage, mais par manque de moyens, il n'a toutefois pas pu avoir lieu l'an dernier et la subvention n'a donc pas été versée.

Le séjour est à nouveau prévu cette année, du 3 au 7 octobre, dans les mêmes conditions. Le responsable de l'association Interlude souhaiterait pouvoir compter sur le même montant de subvention que l'an dernier.

Il est proposé d'accorder une subvention de 750 € à cette association.

Les membres de la 1<sup>ère</sup> Commission, réunis le 31 mai, se sont prononcés favorablement à l'unanimité sur ces demandes.

En cas d'accord, la dépense totale, soit au maximum 2 900 €, sera imputée au chapitre 65.04/6574.94036 CS 400 qu'il conviendra d'abonder par un transfert de crédits d'égal montant en provenance du chapitre 011.04/6042.94036 CS 400.

Le Conseil Municipal est donc appelé à statuer sur ces propositions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, adopte les propositions du Rapporteur.

*Récépissé préfectoral du 30 juin 2006.*